

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 FÉVRIER 2009

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, LE SCANFF Didier, DORN Delphine, L'HOSTIS Stéphanie, MARTIN Jean-Pierre, LE TROUHER Erwan, HOUEIX Magali, EZANIC Jean-Louis, DETLOF-CHAPUT Stéphanie, LE DÉVÉHAT Yannick, ELLIAS Claude, JOUAN Isabelle, LE LIBOUX Claude, MORAUT Philippe, ROBIN Evelyne.

ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2008 – ASSAINISSEMENT & COMMUNE :

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que les exécutions des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2008 pour les budgets assainissement et commune ont été réalisées par le receveur en poste à PONTIVY et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du maire et des comptes de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour, 0 contre, 1 abstention, adopte les comptes de gestion du receveur pour les budgets de la commune et de l'assainissement pour l'exercice 2008 et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2008 :

ASSAINISSEMENT :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention, adopte le compte administratif de l'exercice 2008 de l'assainissement arrêté comme suit :

Opérations	Investissement	Exploitation
Dépenses	10 210.14 €	8 501.78 €
Recettes	5 729.09 €	18 906.90 €
Excédent		10 405.12 €
Déficit	4 481.05 €	

COMMUNE :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention, adopte le compte administratif de l'exercice 2008 de l'assainissement arrêté comme suit :

Opérations	Investissement	Exploitation
Dépenses	585 335.04 €	728 337.75 €
Recettes	538 116.28 €	912 787.34 €
Excédent		184 449.59 €
Déficit	47 218.76 €	

AFFECTATION DES RÉSULTATS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2008 :

ASSAINISSEMENT :

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats à la clôture de l'exercice 2008 de la façon suivante :

- Résultat de la section d'investissement : - 14 321.04 €
- Résultat de la section de fonctionnement : 47 685.80 €

AFFECTATION :

- Le déficit d'investissement de 14 321.04 € est constaté en investissement,
- l'excédent de fonctionnement de 47 685.80 € est affecté en partie :
 - ✓ pour 9 903.00 € en report de la section de fonctionnement,
 - ✓ pour 37 782.80 € à la section d'investissement.

COMMUNE :

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats à la clôture de l'exercice 2008 de la façon suivante :

- Résultat de la section d'investissement : - 111 111.61 €
- Résultat de la section de fonctionnement : 312 359.17 €

AFFECTATION :

- Le déficit d'investissement de 111 111.61 € est constaté en investissement,
- l'excédent de fonctionnement de 312 359.17 € est affecté en partie :
 - ✓ pour 152 835.17 € en report de la section de fonctionnement,
 - ✓ pour 159 524.00 € à la section d'investissement.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2009 :

ASSAINISSEMENT :

Le conseil municipal ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2009, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	73 961.71 €	73 961.71 €
Fonctionnement	27 705.64 €	27 705.64 €
TOTAL	101 667.35 €	101 667.35 €

Les principaux postes de la section d'investissement correspondent à un report de travaux d'aménagement du centre bourg et à une affectation de crédit pour le lotissement des Hauts de Bellevue.

COMMUNE :

Le conseil municipal ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2009, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	762 988.50 €	762 988.50 €
Fonctionnement	973 135.17 €	973 135.17 €
TOTAL	1 736 123.67 €	1 736 123.67 €

Les principaux postes de la section de fonctionnement sont les charges de personnel pour 315300 €, les charges à caractère général pour 265400 €, les autres charges de gestion courante pour 114100 €, les frais financiers pour 58000 €. Le virement à la section d'investissement représente 214835 €.

Concernant la section d'investissement le poste principal de report correspond aux travaux d'aménagement du bourg pour 124695 €. Les nouvelles opérations budgétées concernent des travaux de voirie pour 44850 €, des travaux de réfection du Pont de Guermeur pour 40000 €, des travaux de rénovation de la cuisine de la salle polyvalente pour 83000 €, de l'acquisition de matériel de cuisine pour 45000 €, la rénovation de logements pour 35000 € et d'une provision de 100000 € pour la construction d'un nouvel atelier municipal.

LOTISSEMENT LES HAUTS DE BELLEVUE :

Le conseil municipal ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2009, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	475 662.00 €	475 662.00 €
Fonctionnement	755 600.00 €	755 600.00 €
TOTAL	1 231 262.00 €	1 231 262.00 €

FONDS DE COMPENSATION POUR LA T.V.A. – PLAN DE RELANCE DE L'ÉCONOMIE :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 552509 € ;
- DÉCIDE d'inscrire au budget de la commune de GUERN 630720 € (budget principal plus budget assainissement) de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 14.15 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'État ;
- AUTORISE le Maire à conclure avec le représentant de l'État la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.